



Régie de l'énergie du Canada – Formulaire de déclaration – Sociétés ayant recours à une fiducie comme mécanisme de mise de côté de fonds

Dernière mise à jour : 5 janvier 2026

Ce document se trouvait initialement à l'annexe XV des Motifs de décision MH-001-2013 ([A60676](#)) et a été mis à jour au fil du temps, au besoin. [Cliquez ici](#) pour consulter la version à jour. Pour toute question sur la façon de remplir ou de soumettre ce formulaire, écrivez à Financial.Regulation@cer-rec.gc.ca.

A – Renseignements sur la société	
Titulaire de l'instrument de réglementation (entité à qui le certificat ou l'ordonnance a été délivré(e))	
Document déposé par (nom de la société), si différent du titulaire de l'instrument de réglementation	
Nom du ou des réseaux pipeliniers	
Énumérer tous les numéros d'ordonnance ou de certificat associés au(x) réseau(x) pipeline(s)	
Indiquer le montant de la contribution annuelle de la société pour l'année de déclaration en cours¹ Indiquer le montant en dollars réels²	
Fournir le numéro de document REGDOCS³ et le lien vers le formulaire de calcul du montant de la contribution annuelle de la société pour l'année de déclaration en cours.	
Préciser comment le montant de la contribution annuelle est perçu (auprès des expéditeurs, par autofinancement ou les deux).	

¹ Assurez-vous de faire référence au montant de la contribution annuelle en vigueur pour l'année de déclaration en cours. S'il y a eu un changement au montant de la contribution annuelle pour l'année de déclaration, le montant annuel déclaré doit être calculé au prorata. Par exemple, si un nouveau montant est entré en vigueur le 1er mai de l'année de déclaration, le montant de la contribution pour toute l'année correspondra à 4/12 du montant initial et à 8/12 du nouveau montant.

² Déclarez tous les montants indiqués dans ce formulaire en dollars réels. Par exemple, déclarez 1 324 001 \$ au lieu de 1,324 million de dollars, ou 1 324 milliers de dollars.

³ Tous les numéros de document REGDOCS doivent être dans le format C##### ou, s'il s'agit d'un document plus ancien, dans un format comme A12345. Il ne s'agit pas du numéro de dossier figurant dans le haut de la correspondance. Par exemple, si les CECE de la société ont été approuvés pour la dernière fois par la Commission le 27 mars 2024, le numéro de document REGDOCS et le lien seront [C29054](#). Il est différent du numéro de dossier qui figure dans le haut de la lettre de la Commission (c.-à-d. qu'il ne s'agit pas de 3430786).

B – Mise à jour des renseignements sur les fonds de cessation d’exploitation			
Indiquer la date d’ouverture de l’exercice financier			
Montant (en dollars réels, et non en milliers ou en millions)	Notes	Prévu	Résultats réels
Solde d’ouverture⁴	Le solde d’ouverture prévu doit correspondre au solde de clôture prévu de l’exercice précédent.		
Bénéfices (pertes) de la fiducie⁵	Indiquer les bénéfices ou les pertes avant frais, impôts et autres dépenses.		
Taux de rendement de la fiducie, avant impôts, frais et autres dépenses (en %)⁶	Fournir le taux de rendement réel et les calculs à l’appui.		
Autres dépenses (p. ex., fiduciaire, frais de service, frais d’administration, etc.)⁷	Énumérer les autres dépenses.		
Impôts payés (récupérés) sur les bénéfices de la fiducie			
Montant perçu auprès des expéditeurs			
Supplément perçu au titre de la cessation d’exploitation versé à d’autres pipelines			
Rajustements fiscaux			
Contribution à la fiducie⁸			
Décaissements autorisés pour des activités de cessation d’exploitation	Fournir le numéro de l’ordonnance de la Régie autorisant les décaissements.		
Solde de clôture⁹			
Indiquer la date de clôture de l’exercice			

⁴ Le solde d’ouverture prévu doit correspondre au solde de clôture prévu de l’exercice précédent.

⁵ Le bénéfice prévu de la fiducie doit être calculé en fonction du solde d’ouverture prévu et du taux de rendement utilisé dans le formulaire de calcul du montant de la contribution annuelle en vigueur pour l’année de déclaration.

⁶ Dans la colonne « Prévu », indiquer le taux de rendement nominal avant impôt qui figure à la ligne 5 du formulaire de calcul de la contribution annuelle applicable à l’année de déclaration en cours. Dans la colonne « Réel », indiquer le taux de rendement annuel réel de la fiducie, avant impôts, frais et dépenses. Indiquer les calculs du taux de rendement réel dans la colonne Notes.

⁷ Les autres dépenses prévues doivent refléter les variables utilisées dans le formulaire de calcul de la contribution annuelle applicable à l’année de déclaration en cours.

⁸ Le montant de la contribution prévue à la fiducie doit être égal au montant de la contribution annuelle en vigueur pour l’année de déclaration en cours. Ce montant devrait également correspondre à celui indiqué à la section A du formulaire. Le montant réel de la fiducie doit correspondre à celui figurant à la ligne « Contributions » des états financiers audités de la fiducie (dans l’état des résultats et de l’évolution de l’actif net).

⁹ Le solde de clôture prévu doit être calculé en fonction des valeurs prévues dans ce formulaire. Le solde de clôture réel de l’exercice doit correspondre à l’actif net de fin d’exercice indiqué dans les états financiers audités de la fiducie.

Indiquer la différence en pourcentage entre les soldes de clôture prévus et réels¹⁰		
Si l'écart entre le solde prévu et le solde réel est supérieur à 10 %, fournir une explication et présenter un plan pour l'éliminer¹¹		
Autres renseignements pertinents	Joindre (p. ex. une explication justifiant l'écart entre les sommes prélevées et le prévisions)	
C – Confirmation de la conformité		
Pour l'année de déclaration en cours, l'énoncé de politique et procédure de placement a-t-il changé?	Non	Oui Déposer un nouvel EPPP ou un EPPP mis à jour auprès de la Régie.
Fournir le numéro de document REGDOCS et le lien vers la plus récente version de l'EPPP		
Les décisions et mesures prises tout au long de l'année relativement aux placements sont-elles conformes à l'EPPP?	Oui	Non Joindre une explication au formulaire.
Y a-t-il eu des changements aux coûts estimatifs ou à d'autres éléments pouvant avoir une incidence marquée sur le plan de financement?	Non	Oui Joindre une explication au formulaire.
Indiquer la fréquence à laquelle les fonds sont prélevés et versés à la fiducie (p. ex., mensuellement, annuellement)	Prélèvement : Versement :	
D – Mise à jour des renseignements sur le pipeline		
Y a-t-il des pipelines de la société qui ont été désactivés, désaffectés ou abandonnés au cours de la dernière année?	Non	Oui Fournir les ordonnances connexes
Est-ce que des pipelines visés par les coûts estimatifs de cessation d'exploitation sont désactivés? Si c'est le cas, indiquer le numéro de l'ordonnance de désactivation.	Non	Oui Numéros de l'ordonnance de désactivation :
Pour toute conduite désactivée sans numéro d'ordonnance de désactivation, indiquer le nombre d'années écoulées depuis la mise hors service.		
E – Personne-ressource pour les questions liées au financement de la cessation d'exploitation		
Noms et titres		
Adresse courriel		
Téléphone(s)		

¹⁰ Ce montant doit être calculé comme suit : (solde de clôture réel/solde de clôture prévu) -1 exprimé en pourcentage. Si l'écart est supérieur à 10 %, fournir une explication détaillée.

¹¹ Joindre un document supplémentaire pour l'explication et le plan.

F – Confirmation du contenu du formulaire par un dirigeant de la société titulaire de l'instrument de réglementation

Formulaire rempli par (dirigeant responsable de la société titulaire du titulaire du certificat relatif au réseau pipelinier)

Nom et titre en caractères d'imprimerie

Signature

Date